



DELIBÉRATION N° 99/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :
RESSOURCES HUMAINES
Taux de promotion de grade

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la ville de Volvic du 14/9/2023,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée qu'en application de l'article L. 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **FIXE** le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité de la façon suivante :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Taux en %
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C		adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %

		ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	C	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	agent de maîtrise	100 %
			agent de maîtrise principal	100 %
	C	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLE MATERNELLES	agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	100 %
			agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	100 %
	B	ANIMATEURS TERRITORIAUX	animateur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			animateur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	B	ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	B	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	B	EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100 %
			éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
			technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	A	ATTACHES TERRITORIAUX	attaché principal	100 %

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 26/9/2023
Publié ou notifié
Le : 26/9/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

